

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

---

**ANNÉE 2019 – NUMÉRO 176 DU 16 JUILLET 2019**

---

# TABLE DES MATIÈRES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Arrêté préfectoral du 15 juillet 2019 portant règlement du budget 2019 de la commune de FRESSIES

### DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETÉ

- Arrêté préfectoral portant agrément d'un médecin pour effectuer le contrôle de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle à la conduite automobile hors commission dans l'arrondissement de Lille

### DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

- Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de services partagés régional Chorus de la Préfecture du Nord
- Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juin 2019 portant renouvellement des membres de la formation spécialisée du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques chargées de l'examen des déclarations d'insalubrité

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE EAU-ENVIRONNEMENT

- Arrêté autorisant la capture de poissons et d'écrevisses à des fins scientifiques par le bureau d'études HYDROSPHERE sur le territoire du département du Nord.

### DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE GRAND NORD

- Arrêté portant tarification pour l'exercice 2019 des prestations du service d'investigation éducative gérée par l'association la Sauvegarde du Nord

### CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

- Décision n° 19-05-0373-1 relative à la délégation de signature du directeur général pour la directrice de la stratégie par intérim en vue de signer la convention relative à la prise en charge de l'obésité sévère et/ou morbide avec le ministère de la santé du royaume du Maroc, le CHU Ibn Sina de Rabat

### CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

- Décision n° 8165 – Délégation de signature à M. le Docteur Etienne COUSEIN, chef de pôle pharmacie
- Décision n° 8166 – Délégation de signature à M. le Docteur Patrick BONNET, chef de pôle du pôle chirurgie
- Décision n° 8169 – Délégation de signature à M. le Docteur Antoine LEMAIRE, chef de pôle oncologie et spécialités médicales
- Décision n° 8170 - Délégation de signature à M. le Docteur Fabrice LAPEYRE, chef de pôle mère/enfant



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction  
des relations avec les  
collectivités  
territoriales

Bureau de  
l'intercommunalité et  
des finances locales

### **Arrêté portant règlement du budget 2019 de la commune de FRESSIES**

---

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-2 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2010-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, Préfet de la région des Hauts-de-France, Préfet du Nord à compter du 04 mai 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2018 portant désignation et délégation de signature à Monsieur Thierry MAILLES, chargé de l'intérim des fonctions de secrétaire général de la Préfecture du Nord ;

Vu mon courrier de saisine de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France du 20 mai 2019 sur le fondement de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au motif que le budget primitif 2019 n'a pas été adopté avant le 18 avril ;

Vu l'avis n°2019-0161 de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France du 24 juin 2019 déclarant recevable ma saisine et proposant le règlement du budget primitif 2019 de la commune de FRESSIES ;

Considérant qu'en application de l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au préfet du Nord de régler et de rendre exécutoire le budget 2018 de la commune ;

Considérant que, par avis rendu le 24 juin 2019, la Chambre Régionale des Comptes a invité le Préfet à régler le budget 2019 de la commune de Fressies en apportant les modifications telles que décrites au tableau annexé à l'avis.

Sur proposition du Secrétaire général par suppléance,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Le budget de la commune de FRESSIES est réglé et rendu exécutoire conformément à l'état annexé.

Ainsi le budget de la commune de FRESSIES est en équilibre à hauteur de

Section de fonctionnement  
En recettes : 995 097 €  
En dépenses : 941 640 €  
Section investissement  
En recettes : 700 702 €  
En dépenses : 507 986 €

Article 2 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site «[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Article 3 : Le secrétaire général par suppléance de la Préfecture, le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France et le maire de la commune de FRESSIES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 15 JUL. 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général par suppléance

  
Thierry MAILLES

# ANNEXE N°1

## Présentation générale du budget

Commune de FRESSIES – Budget primitif

### VUE D'ENSEMBLE

Exercice 2019

#### FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement		Recettes de la section de fonctionnement	
	Projet de budget 2019	Proposition chambre régionale des comptes	Projet de budget 2019	Proposition chambre régionale des comptes
Crédits de Fonctionnement	980 140,00 €	941 640,00 €	432 321,00 €	410 451,00 €
	+	+	+	
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	584 646,00 €	584 646,00 €
	=	=	=	
<b>TOTAL de la section de fonctionnement</b>	<b>980 140,00 €</b>	<b>941 640,00 €</b>	<b>1 016 967,00 €</b>	<b>995 097,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
	Projet de budget 2019	Proposition chambre régionale des comptes	Projet de budget 2019	Proposition chambre régionale des comptes
Crédits d'investissement	643 069,00 €	450 353,00 €	654 485,00 €	654 485,00 €
	+	+	+	
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	57 633,00 €	57 633,00 €	0,00 €	0,00 €
001 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	46 217,00 €	46 217,00 €
	=	=	=	
<b>TOTAL de la section d'investissement</b>	<b>700 702,00 €</b>	<b>507 986,00 €</b>	<b>700 702,00 €</b>	<b>700 702,00 €</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL du budget</b>	<b>1 680 842,00 €</b>	<b>1 449 626,00 €</b>	<b>1 717 669,00 €</b>	<b>1 695 799,00 €</b>
------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Vu pour être annexé à mon arrêté du **15 JUL. 2019**  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général par suppléance

  
Thierry MAILLES

**ANNEXE N°2 PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Chap.	Fonctionnement	CA 2018	Projet de budget 2019 RAR N-1	Projet de budget 2019 propositions nouvelles	BP 2019 propositions RAR N-1	BP 2019 propositions nouvelles CRC	Propositions BP 2019 total CRC
O11	Charges à caractère générales	112 302,57		175 770,00		138 270,00	138 270,00
O12	Charges de personnel, frais assimilés	126 178,55		189 457,00		189 457,00	189 457,00
O14	Atténuation de produits	0,00		0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	39 166,88		43 900,00		42 900,00	42 900,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>277 648,00</b>		<b>409 127,00</b>		<b>370 627,00</b>	<b>370 627,00</b>
66	charges financières	2 731,00		3 650,00		3 650,00	3 650,00
67	charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00	0,00
68	dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00		0,00		0,00	0,00
O22	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00		0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>280 379,00</b>		<b>412 777,00</b>		<b>374 277,00</b>	<b>374 277,00</b>
O23				561 183,33		561 183,33	561 183,33
O42				6 179,52		6 179,52	6 179,52
O43				0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>567 362,85</b>		<b>567 362,85</b>	<b>567 362,85</b>
D002	résultat reporté ou anticipé			0,00			
	<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>280 379,00</b>		<b>980 139,85</b>		<b>941 639,85</b>	<b>941 639,85</b>

**ANNEXE N°3 PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

Chap.	Fonctionnement	CA 2018	Projet de budget 2019 RAR N-1	Projet de budget 2019 propositions nouvelles	BP 2019 propositions CRC RAR N-1	BP 2019 propositions nouvelles CRC	Propositions BP 2019 total CRC
013	Atténuations de charges	17 227,70	0,00	9 300,00	0,00	9 300,00	9 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	95 513,67	0,00	98 210,00	0,00	98 210,00	98 210,00
73	Impôts et taxes	189 563,39	0,00	188 036,00	0,00	163 036,00	163 036,00
74	Dotations et participations	108 270,94	0,00	106 574,50	0,00	106 574,50	106 574,50
75	Autres produits de gestion courante	13 602,50	0,00	10 200,00	0,00	10 200,00	10 200,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>424 178,20</b>	<b>0,00</b>	<b>412 320,50</b>	<b>0,00</b>	<b>387 320,50</b>	<b>387 320,50</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9,45	0,00	0,00	0,00	3 130,07	3 130,07
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des réelles de fonctionnement</b>	<b>424 187,65</b>	<b>0,00</b>	<b>412 320,50</b>	<b>0,00</b>	<b>390 450,57</b>	<b>390 450,57</b>
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections		0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
O43	Opération d'ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
R002	résultat reporté ou anticipé			584 646,06		584 646,06	584 646,06
	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>424 187,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 016 966,56</b>	<b>0,00</b>	<b>995 096,63</b>	<b>995 096,63</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>			<b>36 826,71</b>		<b>53 456,78</b>	<b>53 456,78</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>547 363,00 €</b>
---	---------------------

ANNEXE N°4 - PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

Chap.	Investissement	CA 2018	Projet de budget 2019 RAR n-1	Projet de budget 2019 propositions nouvelles	Projet de budget 2019 total	BP 2019 propositions RAR n-1	BP 2019 propositions nouvelles CRC	Propositions BP 2019 total CRC
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 288,58	57 633,28	3 120,00	60 753,28	57 633,28	3 120,00	60 753,28
204	Subventions d'équipement versées	3 129,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 550,20	0,00	163 285,40	163 285,40	0,00	160 415,00	160 415,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 452,80	0,00	444 563,45	444 563,45	0,00	254 717,45	254 717,45
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>37 421,10</b>	<b>57 633,28</b>	<b>610 968,85</b>	<b>668 602,13</b>	<b>57 633,28</b>	<b>418 252,45</b>	<b>475 885,73</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 813,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 366,07	0,00	12 100,00	12 100,00	0,00	12 100,00	12 100,00
18	Compte de liaison affectation à...		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip. Et créances rattachées à des particip.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200	Dépenses imprévues d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>22 179,57</b>	<b>0,00</b>	<b>12 100,00</b>	<b>12 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 100,00</b>	<b>12 100,00</b>
45.1	<b>Total des opérations pour compte de tiers</b>			0,00				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>59 600,67</b>	<b>57 633,28</b>	<b>623 068,85</b>	<b>680 702,13</b>	<b>57 633,28</b>	<b>430 352,45</b>	<b>487 985,73</b>
O40	Opérations d'ordre entre sections		0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
O41	Opération d'ordre entre sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
DO01	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00		0,00				
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>59 600,67</b>	<b>57 633,28</b>	<b>643 068,85</b>	<b>700 702,13</b>	<b>57 633,28</b>	<b>450 352,45</b>	<b>507 985,73</b>



ANNEXE 5 - PRESENTATION GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

Chap.	Investissement	CA 2018	Projet de budget 2019 RAR n-1	Projet de budget 2019 propositions nouvelles	BP 2019 propositions RAR n-1	BP 2019 propositions nouvelles CRC	Propositions BP 2019 totales CRC
010	Stocks		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 463,00	0,00	67 039,00	0,00	67 039,00	67 039,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>43 463,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 039,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 039,00</b>	<b>67 039,00</b>
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)	44 551,31	0,00	8 667,00	0,00	8 667,00	8 667,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés		0,00	11 415,94	0,00	11 415,94	11 415,94
138	Autres subventions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts de cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation à ...		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Particip. Et créances rattachées à des parti-		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Q24	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>44 551,31</b>	<b>0,00</b>	<b>20 082,94</b>	<b>0,00</b>	<b>20 082,94</b>	<b>20 082,94</b>
45.2	<b>Total des opé. Pour compte de tiers</b>			0,00			
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>88 014,31</b>	<b>0,00</b>	<b>87 121,94</b>	<b>0,00</b>	<b>87 121,94</b>	<b>87 121,94</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement		0,00	561 183,33	0,00	561 183,33	561 183,33
O40	Opé. d'ordre transfert entre sections		0,00	6 179,52	0,00	6 179,52	6 179,52
O41	Opé. Patrimoniales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>567 362,85</b>	<b>0,00</b>	<b>567 362,85</b>	<b>567 362,85</b>
RCO01	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	88 014,31	0,00	46 217,34	0,00	46 217,34	46 217,34
	<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>88 014,31</b>	<b>0,00</b>	<b>700 702,13</b>	<b>0,00</b>	<b>700 702,13</b>	<b>700 702,13</b>
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>28 413,64</b>					<b>192 716,40</b>

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE  
PAR LA SECTION D'EXPLOITATION OU DE  
FONCTIONNEMENT

547 363,00 €





Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
de la réglementation et  
de la citoyenneté

Bureau de la  
réglementation générale  
et de la circulation  
routière

### **Arrêté préfectoral portant agrément d'un médecin pour effectuer le contrôle de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle à la conduite automobile hors commission dans l'arrondissement de LILLE**

---

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de la route et notamment ses articles R.221-10 à R221-14 et R.226-1 à R.226-4 ;

Vu le décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical à l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 2016 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu la demande présentée par le Docteur GOUDJI Gustave exerçant 10 avenue du Président Hoover à LILLE (59000) ;

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de l'ordre des médecins du Nord du 19 juin 2019 pour l'agrément du Docteur GOUDJI Gustave en vue de réaliser le contrôle de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle à la conduite automobile dans l'arrondissement de LILLE ;

Considérant que le Docteur GOUDJI Gustave remplit les conditions requises pour être agréé ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Nord.

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> – Le Docteur GOUDJI Gustave est agréé pour effectuer le contrôle de l'aptitude physique, cognitive et sensorielle à la conduite automobile hors commission dans l'arrondissement de LILLE.

Article 2 – L'agrément est valable 5 ans à compter du présent arrêté.

Article 3 – La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur GOUDJI Gustave, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont une copie sera transmise au président du conseil de l'ordre des médecins du Nord.

Fait à Lille, le **15 JUIL. 2019**

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur adjoint,

  
Etienne IRAGNES



## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du  
Nord

Direction de la  
Coordination des  
Politiques  
Interministérielles

Bureau des Affaires  
Départementales

### **Arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses par le centre de services partagés régional Chorus de la préfecture du Nord**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 76 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 nommant Mme Violaine DÉMARET, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu les arrêtés préfectoraux donnant délégation de signature aux services prescripteurs à l'effet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'administration préfectorale dans la limite des crédits mis chaque année à leur disposition ;

<b>MINISTERE DE LA DECENTRALISATION, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE</b>	
148	Fonction publique
<b>MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE</b>	
Fonds de prévention des risques naturels majeurs ( FPRNM)	
0181	Prévention des risques
<b>MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL</b>	
0111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
<b>MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES</b>	
0209	Solidarité à l'égard des pays en développement
<b>MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE</b>	
0177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables
<b>MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</b>	
0172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
<b>MINISTERE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DU DROIT DES FEMMES</b>	
137	Egalité entre les femmes et les hommes

**Article 2** - Les agents membres du centre de services partagés régional Chorus ci-dessous désignés sont habilités à réaliser dans Chorus des actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes sur les programmes repris dans l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

Agents	Fonctions	Actes
Mme Céline BÈVE M. Régis BROUILLARD M. Jean-Christophe BRULIN Mme Véronique DUCATTEAU Mme Jacqueline GHEERAERT Mme Martine SALOU Mme Sandrine VASCONCELOS	Responsable des demandes de paiement et des recettes non fiscales.	Validation des demandes de mise en paiement et titres de perception.  Certification du service fait.
Mme Anouck BEAUFILS Mme Céline BÈVE M. Régis BROUILLARD Mme Céline FARINARO Mme Jacqueline GHEERAERT Mme Martine SALOU	Responsable des engagements juridiques.	Validation des engagements juridiques et engagements de tiers.  Certification du service fait.
Mme Morgane BIANCO M. Jean-Christophe BRULIN Mme Delphine CARRIAUD Mme Nathalie CHARLET Mme Véronique DUCATTEAU Mme Céline FARINARO Mme Katy FRANCHE Mme Sandrine LAURENCE Mme Véronique LECOÎNTRÉ Mme Ameline PUSCHMANN Mme Marie-Paule SCHOLAERT Mme Sylvie VANDERSTRAETEN Mme Sandrine VASCONCELOS Mme Nathalie WAROT	Gestionnaire de dépenses et des recettes.	Saisie des - engagements juridiques, - engagements de tiers, - titres de perception.  Certification du service fait.  Saisie des demandes de paiement

**Article 3** - L'arrêté préfectoral du 2 mai 2019 susvisé est abrogé.

**Article 4** - La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ainsi qu'aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à LILLE, le

16 JUIL. 2019



Michel LALANDE







## PRÉFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction  
de la coordination  
des politiques  
interministérielles

Bureau des affaires  
départementales

### **Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juin 2019 portant renouvellement des membres de la formation spécialisée du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques chargée de l'examen des déclarations d'insalubrité**

---

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1331-26 à L1331-28, L1416-1, R1416-1 à R1416-6 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L141-1 à L141-3 et R141-1 à R141-26 ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée, modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 modifié par l'arrêté du 29 octobre 2012 portant constitution d'une formation spécialisée du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juin 2019 portant renouvellement des membres de la formation spécialisée du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques chargée de l'examen des déclarations d'insalubrité ;

Vu le courrier de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Nord du 5 juillet 2018 ;

Vu le courrier de l'Union Départementale du Nord de la Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) du 26 février 2019 ;

Vu le courrier de l'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord et du Pas-de-Calais du 26 février 2019 ;

Vu le courrier de l'Association des Maires du Nord du 23 avril 2019 ;

Vu le courrier du Conseil Départemental du Nord du 22 mai 2019 ;



Vu le courrier du Conseil départemental du Nord de l'Ordre des médecins du 02 juillet 2019 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> – La partie 4 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2019 susvisé est modifié comme suit :

#### **4. Personnalités qualifiées :**

##### **➤ Médecin**

– *Pour les seuls dossiers des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai et Valenciennes :*

Docteur Martine LEFEBVRE, vice-présidente du Conseil départemental du Nord de l'Ordre des médecins

– *Pour les seuls dossiers des arrondissements de Douai, Dunkerque et Lille :*

En attente de désignation

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2019 susvisé restent inchangées.

Article 3 - En application des dispositions des articles R312-1 et R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le Préfet du Nord, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le Ministre de l'Intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX ;

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Lille, le **16 JUIL. 2019**  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire général par suppléance,

  
Thierry MAILLES



PRÉFET DU NORD

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Service Eau-Environnement

Cellule Biodiversité  
et changement climatique

**Arrêté autorisant la capture de poissons et d'écrevisses à des fins scientifiques par le bureau  
d'études HYDROSPHERE sur le territoire du département du Nord.**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord

- Vu** le code de l'environnement, livre IV, titre III, et notamment les articles L.436-9 et R.432-6 à R.432-11 ;
- Vu** le décret 97-787 du 31 juillet 1997 modifiant les dispositions relatives au contrôle des peuplements piscicoles ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;
- Vu** le décret n°2019-352 du 23 avril 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 6 août 2013 modifié fixant en application de l'article R.432-6 du code de l'environnement la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L.432-10 et à l'article L.436-9 du même code ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 13 juin 2019 donnant délégation de signature à Monsieur Eric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 14 juin 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;
- Vu** la demande en date du 14 juin 2019 présentée par le bureau d'études HYDROSPHERE ;
- Vu** l'avis favorable de la Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique en date du 19 juin 2019 ;
- Considérant** que l'étude entre dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) ;
- Considérant** que l'Agence Française de Biodiversité (AFB) a mandaté la société HYDROSPHERE pour réaliser des inventaires piscicoles ;
- Considérant** que la pêche électrique n'engendrera pas d'impact significatif sur l'environnement ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Le bureau d'étude HYDROSPHERE représenté par son gérant - siège social : 2, avenue de la Mare – ZI des Béthunes – BP 39088 SAINT OUEN L'AUMONE – 95072 CERGY-PONTOISE Cedex et mandaté par l'Agence Française de Biodiversité (AFB), est autorisé à capturer des poissons et crustacés, à des fins scientifiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) autour des communes de GRAND-FAYT, BOUSIGNIES-SUR-ROC, NEUVILLY, LE FAVRIL, SAINT-REMY-CHAUSSEE, COULSORE, VILLERS-SIRE-NICOLE, VERCHAIN-MAUGRE, ERQUINGHEM-LYS, BAMBECQUE et SAINT-GEORGES-DE-L'AA, dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

**Article 2** - Le responsable de la mission et de l'exécution matérielle des pêches sera l'une des trois personnes suivantes :

- M. Sébastien MONTAGNE, chargé d'études
  - M. Jérémie LECLERE, docteur en ichtyologie
  - M. Jacques LOISEAU, chargé d'étude
- ainsi que le personnel technique nécessaire au bon déroulement de l'opération.

**Article 3** - La présente autorisation est valable du 5 août au 15 novembre 2019.

**Article 4** - Ces inventaires auront lieu sur les cours d'eau suivants (cf. annexe 1) :

Code SANDRE	Nom du point de prélèvement	X Lambert 93	Y Lambert 93
01001131	Helpe Mineure à GRAND-FAYT	757929	7002371
01001503	La Hante à BOUSIGNIES-SUR-ROC	784462	7019790
01002215	La Selle à NEUVILLY	735931	7005171
01002222	La Rivière au FAVRIL	751313	7000606
01002224	La Tarsy à SAINT-REMY-CHAUSSEE	762559	7008394
01002225	La Thure à COULSORE	781817	7014838
01002226	La Trouille à VILLERS-SIRE-NICOLE (Amont)	772572	7026810
01028000	L'Ecaillon à MONCHAUX-SUR-ECAILLON	732327	7021460
01056000	La Lys canalisée à ERQUINGHEM-LYS et NIEPPE	688683	7064607
01089000	L'Yser à BAMBECQUE	668137	7089143
01104000	Le canal de l'Aa à SAINT-GEORGES-DE-L'AA	639159	7096704

**Article 5** - La campagne de pêche sera réalisée par pêche électrique à pied ou depuis un bateau.

Ces poissons seront capturés par pêche électrique, au moyen de matériels portables homologués et conformes à l'arrêté du 02 février 1989. Il s'agit d'un « Efko FEG 8000 » alimenté par un groupe électrogène. Le cas échéant, un matériel portable de type « Efko 1500 » sera utilisé. Une petite embarcation motorisée pourra être utilisée.

Les pêches ne seront effectuées qu'après avoir informé chaque mairie concernée par courrier et obtenu l'autorisation du détenteur du droit de pêche.

**Article 6** - Les poissons capturés ainsi que les éventuelles espèces astacicoles manipulées lors des opérations menées dans le cadre de cette autorisation sont remis à l'eau après avoir été identifiés, dénombrés, mesurés et pesés. Pour certaines espèces, la conservation de quelques individus est autorisée si une confirmation en laboratoire est nécessaire.

Les poissons, crustacés et amphibiens capturés appartenant aux espèces indésirables ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R432-5 du code de l'environnement ci-après listés, devront être remis au titulaire du droit de pêche ou détruits. Les poissons en mauvais état sanitaire le seront aussi.

Poissons :

Le poisson-chat (*Ameiurus melas*) ; La perche soleil (*Lepomis gibbosus*) .

Crustacés :

Le crabe chinois : (*Eriocheir sinensis*).

Les espèces d'écrevisses autres que :

Écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*) ; Écrevisse des torrents (*Astacus torrentium*); Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*); Écrevisse à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*)

Grenouilles :

Les espèces de grenouilles autres que :

grenouille des champs (*Rana arvalis*); grenouille agile (*Rana dalmatina*); grenouille ibérique (*Rana iberica*); grenouille d'Honorat (*Rana honorati*); grenouille verte ou dite commune (*Pelophylax kl. Esculentus*) ; grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) ; grenouille de Perez (*Pelophylax perezii*) ; grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) ; grenouille rousse (*Rana temporaria*) ; grenouille de Berger (*Pelophylax lessonae bergeri*) ; grenouille des Pyrénées (*Rana pyrenaica*); grenouille de Graf (*Pelophylax kl grafi*).

Les mêmes dispositions seront également appliquées au gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*), En cas de présence, il conviendra de signaler leurs présences auprès de la Fédération du Nord pour la pêche.

**Article 7** - Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser, une semaine au moins avant l'opération, une déclaration par courriel ou écrit précisant le programme, les dates exactes et les lieux de captures, au Préfet (DDTM Nord, 62, Boulevard de Belfort, CS 90007, 59042 Lille Cedex, [ddtm-see@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-see@nord.gouv.fr)), au service départemental de l'AFB (62, Boulevard de Belfort, 59000 LILLE, tél :03 20 93 38 69, [sd59@afbiodiversite.fr](mailto:sd59@afbiodiversite.fr)) et la Fédération du Nord pour la pêche (7-9, chemin des Croix, BP50019, 59530 LE QUESNOY, tél :03 27 20 20 54, [contact@peche59.com](mailto:contact@peche59.com)).

**Article 8** - Dans le délai d'un mois après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte rendu type précisant les résultats des captures (description du secteur, date de la capture, engin utilisé, période d'échantillonnage, espèces capturées, à minima les espèces astacicoles et piscicoles) ainsi que la localisation GPS des stations de capture sous forme de fichier informatique au Préfet (DDTM Nord) au service départemental de l'AFB, la Fédération du Nord pour la pêche et la Délégation interrégionale Nord-Ouest de l'AFB (2 rue de Strasbourg, 60200 COMPIEGNE, tél : 03 44 38 52 52, [dr1@afbiodiversite.fr](mailto:dr1@afbiodiversite.fr)) pour être intégrés au système d'information sur l'eau (SIE). Un rapport annuel récapitulatif doit être transmis un mois après la date d'expiration de l'autorisation (format informatique).

**Article 9** - Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

**Article 10** - La présente autorisation est incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

**Article 11**- Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 – 59014 LILLE Cedex , dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application Télérecours citoyen sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de mes services, ainsi qu'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, dans ce même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de LILLE, dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

**Article 12** - Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, la secrétaire générale de la préfecture du Nord, les sous-préfets de CAMBRAI, DUNKERQUE, AVESNES-SUR-HELPE ET VALENCIENNES, Mesdames et Messieurs les Maires de GRAND-FAYT, BOUSIGNIES-SUR-ROC, NEUVILLY, LE FAVRIL, SAINT-REMY-CHAUSSEE, COULSORE, VILLERS-SIRE-NICOLE, VERCHAIN-MAUGRE, ERQUINGHEM-LYS, BAMBECQUE et SAINT-GEORGES-DE-L'AA, le chef du service départemental du Nord de l'AFB, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie du Nord, le président de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le bureau d'étude HYDROSPHERE, ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, dont copie leur est adressée.

Lille, le 10 juillet 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental des  
territoires et de la mer,  
Pour la responsable du service  
eau et environnement,  
Le chef de la cellule biodiversité et  
changement climatique



Bertrand SURCIN

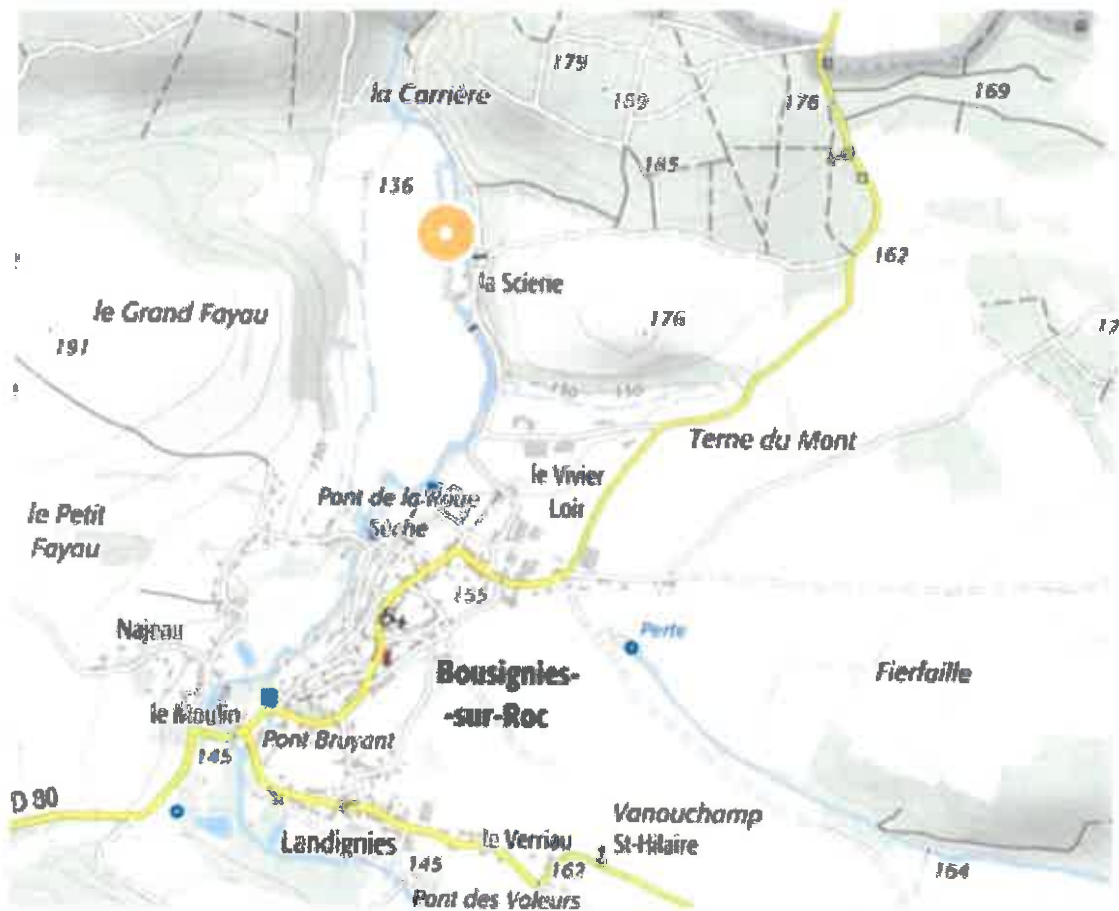


## ANNEXE 1

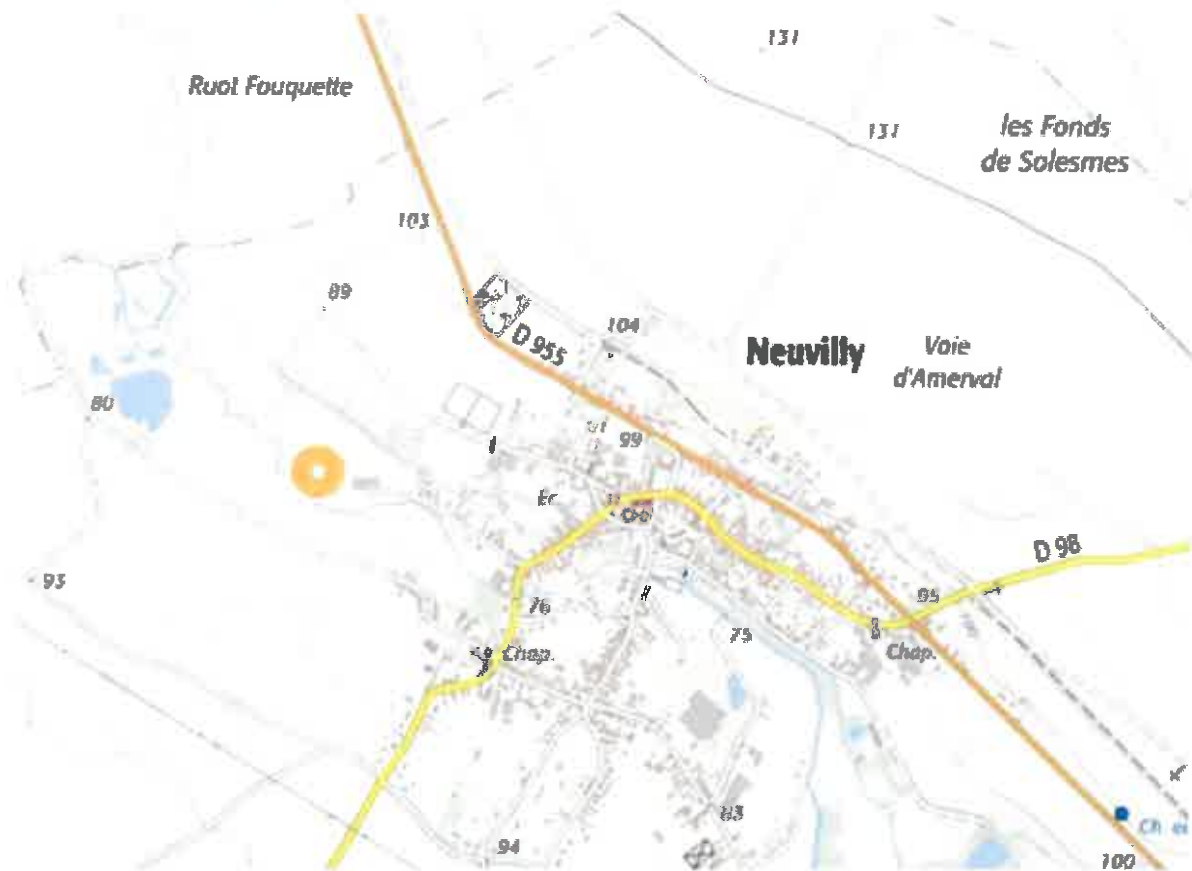
### L'HELPE MINEURE à GRAND FAYT



### LA HANTE À BOUSIGNIES SUR ROC



## LA SELLE À NEUVILLY



## LA RIVIÈRETTE AU FAVRIL



## LA TARSY À SAINT REMY CHAUSSEE



## LA THURE À COUSOLRE





## LA TROUILLE À VILLERS SIRE NICOLE AMONT



## L'ÉCAILLON À VERCHAIN MAUGRE



## La Lys canalisée à Erquinghem/Lys et Nieppe



## L'YSER À BAMBECCQUE



## LE CANAL DE L'AA À SAINT FOLQUIN





PRÉFET DU NORD

Direction interrégionale  
de la Protection  
Judiciaire de la Jeunesse  
Grand Nord

Direction de  
l'Évaluation, de la  
Programmation, des  
Affaires financières et de  
l'Immobilier

Pôle secteur habilité  
justice

**Arrêté portant tarification pour l'exercice 2019 des prestations du Service  
d'investigation éducative géré par l'Association La Sauvegarde du Nord**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.314-1 et suivants, L.351-1 à L.351-7, R.314-1 et suivants, R.351-1 et R.351-15 ;

Vu l'ordonnance n° 45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005, portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n° 2006-422 du 7 avril 2006, relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant modification de l'arrêté du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducatives délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire exclusive du représentant de l'Etat dans le département ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2010 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2011 autorisant la création par regroupement d'un service d'investigation éducative (SIE), sis 23, rue Malus – 59800 LILLE et géré par l'Association De Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en Difficulté ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 février 2012 portant habilitation du service d'investigation éducative, au titre du décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu l'arrêté en date du 19 juin 2015 portant cession de l'autorisation du service d'investigation éducative de l'Association De Services Spécialisés pour Enfants et Adolescents en Difficulté (A.D.S.S.E.A.D.) à la Sauvegarde du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2018 modifié portant délégation de signature à Madame Violaine DEMARET, Secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu le courrier transmis le 31 octobre 2018 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le service d'investigation éducative a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2019 ;

Vu la réponse adressée par courrier recommandé du Directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord en date du 27 mai 2019 ;

Sur proposition du Directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord et de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Nord ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Pour l'exercice budgétaire 2019, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service d'investigation éducative sont autorisées comme suit, pour une activité prévisionnelle de 890 mesures :

	<b>Groupes fonctionnels</b>	<b>Montants en Euros</b>	<b>Total en Euros</b>
<b>Dépenses</b>	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	65 742,00 €	2 041 677,41 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	1 804 709,00 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	171 226,41 €	
<b>Recettes</b>	Groupe I : Produits de la tarification	1 918 839,24 €	2 041 677,41 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	2 396,00 €	
	<b>Excédent de la section d'exploitation N-2</b>	120 442,17 €	



Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2019, la tarification des prestations du service d'investigation éducative est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 :

Type de prestation	Montant en Euros du tarif forfaitaire par mesure	Montant en Euros du prix de journée	Montant en euros du prix de journée ou de la mesure à compter du 1 <sup>er</sup> août 2019
Mesure de judiciaire d'investigation éducative	2 156,00 €		2 117,26 €

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2020, dans l'hypothèse où la tarification n'aurait pas été arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 2020, **il sera fait application du prix de journée moyen 2019 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'à la notification de l'arrêté de tarification 2020, soit 2 156,00 €.**

Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis : Cour administrative d'appel de Nancy 6 rue du Haut Bourgeois – C.O.50015 - 54035 NANCY Cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification ;

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera notifié à l'établissement ou au service concerné et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 6 :

La Secrétaire générale de la Préfecture du Nord et le Directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **15** **JUIL. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général par suppléance,

  
Thierry MAILLES



19	05	0373-1
----	----	--------

## DECISION

**RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL POUR LA DIRECTRICE DE LA STRATEGIE PAR INTERIM EN VUE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE L'OBESITE SEVERE ET/OU MORBIDE AVEC LE MINISTERE DE LA SANTE DU ROYAUME DU MAROC, LE CHU IBN SINA DE RABAT**

### **LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,**

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment son livre premier, titre IV, sixième partie, et son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

**Vu** les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

**Vu** le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de directeur général du CHU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

**Vu** la décision n°19-03-0204 en date du 4 mars 2019 relative à la responsabilité de la direction de la stratégie ;

**Considérant** la cérémonie de signature de la convention relative à la prise en charge de l'obésité sévère et/ou morbide entre le Ministère de la Santé du Royaume du Maroc, le CHU Ibn Sina de Rabat, le CHU de Lille organisée à l'Hôtel de ville de Lille le jeudi 23 mai 2019 ;

DECIDE :

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Frédéric BOIRON, Directeur général du CHU de Lille, concernant la signature de la convention de coopération internationale entre le Ministère de la Santé du Royaume du Maroc, le Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina de Rabat, le Centre Hospitalier Universitaire de Lille, en matière de prise en charge de l'obésité sévère et/ou morbide.

A leur initiative, les délégués tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

#### **ARTICLE 2 : DELEGATAIRE**

**Mme Hélène VAAST**, directrice de la direction de la stratégie par intérim



### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION A LA STRATEGIE DANS SON ENSEMBLE

**Mme Hélène VAAST** reçoit délégation de signature pour la convention de coopération internationale entre le Ministère de la Santé du Royaume du Maroc, le Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina de Rabat, le Centre Hospitalier Universitaire de Lille, en matière de prise en charge de l'obésité sévère et/ou morbide dans le cadre de la cérémonie organisée à l'Hôtel de ville de Lille le 23 mai 2019.

### ARTICLE 4 : DEPOT DES SIGNATURES

La signature ou le paraphe du délégataire cité dans la présente décision est joint en annexe.

### ARTICLE 5 : EFFET ET PUBLICITE

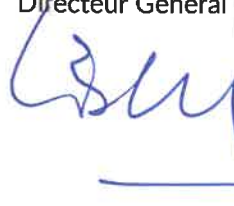
La présente délégation est notifiée au délégataire et fait l'objet d'une transmission aux directions et départements du CHU de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le Comptable du Centre Hospitalier Universitaire de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet du CHU et transmise à M. le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à LILLE, le 23 mai 2019


Frédéric BOIRON  
Directeur Général



ANNEXE A LA DECISION

RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURES POUR LA DIRECTRICE DE LA STRATEGIE PAR INTERIM EN VUE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE L'OBESITE SEVERE ET/OU MORBIDE AVEC LE MINISTERE DE LA SANTE DU ROYAUME DU MAROC, LE CHU IBN SINA DE RABAT

Liste des personnes habilitées à signer

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
Mme Hélène VAAST	Directrice de la stratégie par intérim	HV 

Lille, le 23 mai 2019

Frédéric BOIRON  
Directeur Général



**DECISION n° 8165**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié le 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au centre hospitalier de valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu la décision n° 8152 en date du 11 juillet 2019 nommant Monsieur le Docteur Etienne COUSEIN en qualité de chef de pôle Pharmacie,

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Etienne COUSEIN , en sa qualité de chef de pôle Pharmacie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Pharmacie énumérés en annexe I, II et III.

A ce titre, Monsieur le Docteur Etienne COUSEIN peut engager, réceptionner et liquider les dépenses afférentes au pôle Pharmacie, aux titres figurant en annexe III, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Etienne COUSEIN, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bruno DELPLANQUE, cadre administratif de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Pharmacie énumérés en annexe I et III,
- Madame Blandine BORGABELLO , cadre supérieur de santé de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Pharmacie énumérés aux chapitres 1, 2 et 3.1 de l'annexe I.

**Article 3 :** Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Valenciennes, le 12 juillet 2019

Le Directeur  
Rodolphe BOURRET



Décision n° 8165  
Délégation de signature

**Spécimen des signatures**

Le chef de pôle  
pharmacie

Docteur Etienne COUSEIN

Le cadre administratif du pôle  
pharmacie

Bruno DELPLANQUE

Le cadre supérieur de santé du pôle  
pharmacie

Blandine BORGABELLO

**RESSOURCES HUMAINES**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

**Chapitre 2 – EVALUATION**

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – FORMATION - STAGE**

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 BILLETS de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Pôle Emploi

**RESSOURCES MEDICALES ET RECHERCHE  
CLINIQUE**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Détermination et validation des Profils de poste
- 1.2 Signature des contrats de recrutement initiaux (avec le DIREM)
- 1.3 Les contrats d'engagement de service public exclusif
- 1.4 Les contrats d'activité libérale

**Chapitre 2 – PERMANENCE DES SOINS**

- 2.1 Le tableau nominatif mensuel des services du pôle
- 2.2 Création suppression ou modification de ligne de garde en cas d'urgence

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité ou d'adoption
- 3.2 Gestion de l'absentéisme : congés, autorisation d'absence spécifique, absence pour maladie ordinaire,
- 3.3 Décisions de temps partiel ou réduction d'activité
- 3.4 Les cumuls d'activité publique avec une activité accessoire
- 3.5 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – CONVENTIONS**

- 4.1 Conventions de partenariat et d'activité d'intérêt général
- 4.2 Conventions de formation
- 4.3 Conventions de mise à disposition
- 4.4 Convention de partage de temps médical

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations de fonction et de service
- 5.3 Attestations diverses

**TITRE 1**

**Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée**

**TITRE 2**

***Chapitre 602***

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses

602 2 DMI courants et DMI coûteux

***Chapitre 606***

606 600 Fournitures Médicales

***Chapitre 611***

611 120 Imagerie Médicale

611 130 Laboratoires (Analyses extérieures )

611 150 Consultations spécialisées

611 170 Hospitalisations extérieures

611 180 Autres prestations de service

Psychiatrie seulement :

611 210 Ergothérapie adultes

611 211 Ergothérapie infanto-juvénile

611 220 Sociothérapie Adulte

611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire

611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile

611 230 Sport adultes

611 231 Sport infanto-juvénile

***Chapitre 613***

613 152 Location de matériel Médical

***Chapitre 615***

615 1510 Entretien matériel Médical

615 1511 Entretien de matériel de Radiologie

615 1620 Contrat de matériel médical

615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

**TITRE 3**

### **Chapitre 602**

602 651 Fournitures informatiques stockées  
602 6631 Vêtements de travail

### **Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)**

606 110 Eau  
606 120 Electricité  
606 121 Gaz  
606 130 Chauffage

### **Chapitre 606 2**

606 230 Petit matériel et outillage  
606 231 Petit matériel et outillage divers  
  
606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)  
606 2401 Bibliothèque des malades  
606 2402 Fournitures scolaires et éducatives  
Psychiatrie seulement :  
    606 2403 Fournitures scolaires Adultes  
    606 2404 Loisirs psy Adultes  
    606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire  
    606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles  
  
606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés  
606 2408 Loisirs divers  
606 2409 Activités Thérapeutiques  
606 252 Fournitures informatique et logistique  
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

### **Chapitre 613**

613 220 Location immobilière  
613 253 Location matériel de transport  
613 2581 Autres locations

### **Chapitre 615**

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers  
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport  
615 2530 Entretien matériel de Bureau

### **Chapitre 617**

617 000 Etudes et Recherches

### **Chapitre 618**

618 100 Documentation Générale  
618 400 Concours divers cotisations  
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences



**Chapitre 622**

622 600 Honoraires

**Chapitre 623**

623 600 Brochures et dépliant

623 700 Publications

**Chapitre 624**

624 500 Transports d'usagers

624 300 Transports de corps des établissements

624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires

624 800 Transports divers

**Chapitre 625**

625 700 Réceptions

**Chapitre 626**

626 500 Téléphone

**Chapitre 628**

628 410 Informatique Bio Médicale

628 800 Autres prestations

**Chapitre 658**

658 100 Frais de culte et d'inhumation

658 700 Participation frais de stage

**Titre 4****Chapitre 681**

681 1251 Amortissements matériel et outillage

681 1252 Amortissements matériels biomédicaux

681 126 Amortissements mobilier

681 127 Amortissements matériel de transport

681 1281 Amortissements matériel de bureau

681 1282 Amortissements matériel informatique

**DECISION n° 8166**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié le 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu la décision n° 8153 en date du 12 juillet 2019 renouvelant Monsieur le Docteur Patrick BONNET en qualité de Chef de pôle Chirurgie,

Vu la décision n° 8161 en date du 12 juillet 2019 renouvelant Monsieur le Docteur El Mostafa LOKMANE en qualité de Vice Chef de pôle Chirurgie,

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Patrick BONNET, en sa qualité de chef de pôle du pôle Chirurgie, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Chirurgie énumérés en annexe I, II et III.

A ce titre, Monsieur le Docteur Patrick BONNET peut engager, réceptionner et liquider les dépenses afférentes au pôle Chirurgie, aux titres figurant en annexe III, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Patrick BONNET, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur le Docteur El Mostafa LOKMANE, Vice Chef de pôle à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Chirurgie énumérés en annexe I, II et III,
- Madame Céline CHOTEAU, Cadre administratif de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Chirurgie énumérés en annexe I et III,
- Madame Carine DEWALLY, Cadre supérieur de santé de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Chirurgie énumérés aux chapitres 1, 2 et 3.1 de l'annexe I.

**Article 3 :** La présente décision annule et remplace la décision 7925 en date du 25 janvier 2017.

**Article 4 :** Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Valenciennes, le 12 juillet 2019

Le Directeur  
Rodolphe BOURRET



**Spécimen des signatures**

Le chef de pôle  
Chirurgie

Le vice chef de pôle  
Chirurgie

Patrick BONNET

EI Mostafa LOKMANE

Le cadre administratif du pôle  
Chirurgie

Le cadre supérieur de santé du pôle  
Chirurgie

Céline CHOTEAU

Carine DEWALLY

**RESSOURCES HUMAINES**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

**Chapitre 2 – EVALUATION**

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – FORMATION - STAGE**

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Pôle Emploi

**RESSOURCES MEDICALES ET RECHERCHE  
CLINIQUE**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Détermination et validation des Profils de poste
- 1.2 Signature des contrats de recrutement initiaux (avec le DIREM)
- 1.3 Les contrats d'engagement de service public exclusif
- 1.4 Les contrats d'activité libérale

**Chapitre 2 – PERMANENCE DES SOINS**

- 2.1 Le tableau nominatif mensuel des services du pôle
- 2.2 Création suppression ou modification de ligne de garde en cas d'urgence

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité ou d'adoption
- 3.2 Gestion de l'absentéisme : congés, autorisation d'absence spécifique, absence pour maladie ordinaire,
- 3.3 Décisions de temps partiel ou réduction d'activité
- 3.4 Les cumuls d'activité publique avec une activité accessoire
- 3.5 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – CONVENTIONS**

- 4.1 Conventions de partenariat et d'activité d'intérêt général
- 4.2 Conventions de formation
- 4.3 Conventions de mise à disposition
- 4.4 Convention de partage de temps médical

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations de fonction et de service
- 5.3 Attestations diverses

**TITRE 1**

**Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée**

**TITRE 2**

***Chapitre 602***

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses  
602 2 DMI courants et DMI coûteux

***Chapitre 606***

606 600 Fournitures Médicales

***Chapitre 611***

611 120 Imagerie Médicale  
611 130 Laboratoires (Analyses extérieures )  
611 150 Consultations spécialisées  
611 170 Hospitalisations extérieures  
611 180 Autres prestations de service  
Psychiatrie seulement :  
    611 210 Ergothérapie adultes  
    611 211 Ergothérapie infanto-juvénile  
    611 220 Sociothérapie Adulte  
    611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire  
    611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile  
    611 230 Sport adultes  
    611 231 Sport infanto-juvénile

***Chapitre 613***

613 152 Location de matériel Médical

***Chapitre 615***

615 1510 Entretien matériel Médical  
615 1511 Entretien de matériel de Radiologie  
615 1620 Contrat de matériel médical  
615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

***TITRE 3***

## **Chapitre 602**

602 651 Fournitures informatiques stockées  
602 6631 Vêtements de travail

## **Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)**

606 110 Eau  
606 120 Electricité  
606 121 Gaz  
606 130 Chauffage

## **Chapitre 606 2**

606 230 Petit matériel et outillage  
606 231 Petit matériel et outillage divers  
  
606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)  
606 2401 Bibliothèque des malades  
606 2402 Fournitures scolaires et éducatives  
Psychiatrie seulement :  
    606 2403 Fournitures scolaires Adultes  
    606 2404 Loisirs psy Adultes  
    606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire  
    606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles  
  
606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés  
606 2408 Loisirs divers  
606 2409 Activités Thérapeutiques  
606 252 Fournitures informatique et logistique  
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

## **Chapitre 613**

613 220 Location immobilière  
613 253 Location matériel de transport  
613 2581 Autres locations

## **Chapitre 615**

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers  
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport  
615 2530 Entretien matériel de Bureau

## **Chapitre 617**

617 000 Etudes et Recherches

## **Chapitre 618**

618 100 Documentation Générale  
618 400 Concours divers cotisations  
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

### **Chapitre 622**

622 600 Honoraires

### **Chapitre 623**

623 600 Brochures et déliants

623 700 Publications

### **Chapitre 624**

624 500 Transports d'usagers

624 300 Transports de corps des établissements

624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires

624 800 Transports divers

### **Chapitre 625**

625 700 Réceptions

### **Chapitre 626**

626 500 Téléphone

### **Chapitre 628**

628 410 Informatique Bio Médicale

628 800 Autres prestations

### **Chapitre 658**

658 100 Frais de culte et d'inhumation

658 700 Participation frais de stage

## *Titre 4*

### **Chapitre 681**

681 1251 Amortissements matériel et outillage

681 1252 Amortissements matériels biomédicaux

681 126 Amortissements mobilier

681 127 Amortissements matériel de transport

681 1281 Amortissements matériel de bureau

681 1282 Amortissements matériel informatique



**DECISION n° 8169**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié le 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au centre hospitalier de valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu la décision n° 8156 en date du 12 juillet 2019 renouvelant Monsieur le Docteur Antoine LEMAIRE en qualité de Chef de pôle du pôle Cancérologie et spécialités médicales,

Vu la décision n° 8163 en date du 12 juillet 2019 renouvelant Monsieur le Docteur Jean-François PROLONGEAU en qualité de Vice Chef de pôle Cancérologie et spécialités médicales,

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Antoine LEMAIRE, en sa qualité de chef de pôle Cancérologie et spécialités médicales, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Cancérologie et spécialités médicales énumérés en annexe I, II et III.

A ce titre, Monsieur le Docteur Antoine LEMAIRE peut engager, réceptionner et liquider les dépenses afférentes au pôle Cancérologie et spécialités médicales, aux titres figurant en annexe III, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Antoine LEMAIRE, délégation de signature est donnée à :

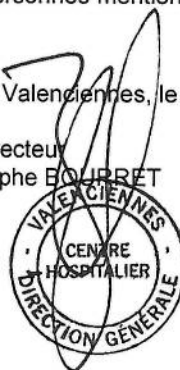
- Monsieur le Docteur Jean-François PROLONGEAU, vice chef de pôle à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Cancérologie et spécialités médicales énumérés en annexe I, II et III,
- Monsieur Quentin DHAOUDI, cadre administratif de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Cancérologie et spécialités médicales énumérés en annexe I et III,
- Madame Sandra GOREZ, cadre supérieur de santé de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle Cancérologie et spécialités médicales énumérés en annexe I et III.

**Article 3 :** La présente décision annule et remplace la décision n° 7929 en date du 25 janvier 2017.

**Article 4 :** Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Valenciennes, le 12 Juillet 2019

Le Directeur  
Rodolphe BOURRET



Décision n° 8169  
Délégation de signature

**Spécimen des signatures**

Le chef de pôle  
cancérologie et Spécialités Médicales

Antoine LEMAIRE

Le vice chef de pôle  
cancérologie et Spécialités Médicales

Jean-François PROLONGEAU

Le cadre administratif du pôle  
cancérologie et Spécialités Médicales

Quentin DHAOUADI

Le cadre supérieur de santé du pôle  
cancérologie et Spécialités Médicales

Sandra GOREZ

**RESSOURCES HUMAINES**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

**Chapitre 2 – EVALUATION**

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – FORMATION - STAGE**

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Pôle Emploi

**RESSOURCES MEDICALES ET RECHERCHE  
CLINIQUE**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Détermination et validation des Profils de poste
- 1.2 Signature des contrats de recrutement initiaux (avec le DIREM)
- 1.3 Les contrats d'engagement de service public exclusif
- 1.4 Les contrats d'activité libérale

**Chapitre 2 – PERMANENCE DES SOINS**

- 2.1 Le tableau nominatif mensuel des services du pôle
- 2.2 Création suppression ou modification de ligne de garde en cas d'urgence

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité ou d'adoption
- 3.2 Gestion de l'absentéisme : congés, autorisation d'absence spécifique, absence pour maladie ordinaire,
- 3.3 Décisions de temps partiel ou réduction d'activité
- 3.4 Les cumuls d'activité publique avec une activité accessoire
- 3.5 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – CONVENTIONS**

- 4.1 Conventions de partenariat et d'activité d'intérêt général
- 4.2 Conventions de formation
- 4.3 Conventions de mise à disposition
- 4.4 Convention de partage de temps médical

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations de fonction et de service
- 5.3 Attestions diverses

**TITRE 1**

**Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée**

**TITRE 2**

***Chapitre 602***

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses  
602 2 DMI courants et DMI coûteux

***Chapitre 606***

606 600 Fournitures Médicales

***Chapitre 611***

611 120 Imagerie Médicale  
611 130 Laboratoires (Analyses extérieures )  
611 150 Consultations spécialisées  
611 170 Hospitalisations extérieures  
611 180 Autres prestations de service  
Psychiatrie seulement :  
    611 210 Ergothérapie adultes  
    611 211 Ergothérapie infanto-juvénile  
    611 220 Sociothérapie Adulte  
    611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire  
    611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile  
    611 230 Sport adultes  
    611 231 Sport infanto-juvénile

***Chapitre 613***

613 152 Location de matériel Médical

***Chapitre 615***

615 1510 Entretien matériel Médical  
615 1511 Entretien de matériel de Radiologie  
615 1620 Contrat de matériel médical  
615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

***TITRE 3***

### **Chapitre 602**

602 651 Fournitures informatiques stockées  
602 6631 Vêtements de travail

### **Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)**

606 110 Eau  
606 120 Electricité  
606 121 Gaz  
606 130 Chauffage

### **Chapitre 606 2**

606 230 Petit matériel et outillage  
606 231 Petit matériel et outillage divers  
  
606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)  
606 2401 Bibliothèque des malades  
606 2402 Fournitures scolaires et éducatives  
Psychiatrie seulement :  
    606 2403 Fournitures scolaires Adultes  
    606 2404 Loisirs psy Adultes  
    606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire  
    606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles  
  
606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés  
606 2408 Loisirs divers  
606 2409 Activités Thérapeutiques  
606 252 Fournitures informatique et logistique  
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

### **Chapitre 613**

613 220 Location immobilière  
613 253 Location matériel de transport  
613 2581 Autres locations

### **Chapitre 615**

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers  
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport  
615 2530 Entretien matériel de Bureau

### **Chapitre 617**

617 000 Etudes et Recherches

### **Chapitre 618**

618 100 Documentation Générale  
618 400 Concours divers cotisations  
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

### **Chapitre 622**

622 600 Honoraires

### **Chapitre 623**

623 600 Brochures et dépliants

623 700 Publications

### **Chapitre 624**

624 500 Transports d'usagers

624 300 Transports de corps des établissements

624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires

624 800 Transports divers

### **Chapitre 625**

625 700 Réceptions

### **Chapitre 626**

626 500 Téléphone

### **Chapitre 628**

628 410 Informatique Bio Médicale

628 800 Autres prestations

### **Chapitre 658**

658 100 Frais de culte et d'inhumation

658 700 Participation frais de stage

## *Titre 4*

### **Chapitre 681**

681 1251 Amortissements matériel et outillage

681 1252 Amortissements matériels biomédicaux

681 126 Amortissements mobilier

681 127 Amortissements matériel de transport

681 1281 Amortissements matériel de bureau

681 1282 Amortissements matériel informatique

**DECISION n° 8170**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié le 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au centre hospitalier de valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu la décision n° 8157 en date du 12 juillet 2019 renouvelant le Docteur Fabrice LAPEYRE en qualité de chef de pôle mère / enfant,

Vu la décision n° 8164 en date du 12 juillet 2019 renouvelant Madame le Docteur Brigitte GUIONNET en qualité de vice chef de pôle mère / enfant,

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Fabrice LAPEYRE, en sa qualité de chef de pôle mère / enfant, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle mère / enfant énumérés en annexe I, II et III.

A ce titre, Monsieur le Docteur Fabrice LAPEYRE peut engager, réceptionner et liquider les dépenses afférentes au pôle mère / enfant, aux titres figurant en annexe III, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Fabrice LAPEYRE, délégation de signature est donnée à :

- Madame le Docteur Brigitte GUIONNET, vice chef de pôle à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle mère / enfant énumérés en annexe I, II et III,
- Madame Virginie AUTEM, cadre administratif de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle mère / enfant énumérés en annexe I et II,
- Madame Françoise OLEJNICZAK, cadre supérieur de santé de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle mère / enfant énumérés en annexe I et III.

**Article 3 :** La présente décision annule et remplace la décision 7930 en date du 25 janvier 2017.

**Article 4 :** Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Valenciennes, le 12 juillet 2019

Le Directeur  
Rodolphe BOURRET





**Spécimen des signatures**

Le chef de pôle  
mère / enfant

Fabrice LAPEYRE

Le vice chef de pôle  
mère / enfant

Brigitte GUIONNET

Le cadre administratif du pôle  
mère / enfant

Virginie AUTEM

Le cadre supérieur de santé du pôle  
mère / enfant

Françoise OLEJNICZAK

**RESSOURCES HUMAINES**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

**Chapitre 2 – EVALUATION**

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.4 Décisions de temps partiel
- 3.5 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.6 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.7 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – FORMATION - STAGE**

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Pôle Emploi

**RESSOURCES MEDICALES ET RECHERCHE  
CLINIQUE**

**Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Détermination et validation des Profils de poste
- 1.2 Signature des contrats de recrutement initiaux (avec le DIREM)
- 1.3 Les contrats d'engagement de service public exclusif
- 1.4 Les contrats d'activité libérale

**Chapitre 2 – PERMANENCE DES SOINS**

- 2.1 Le tableau nominatif mensuel des services du pôle
- 2.2 Création suppression ou modification de ligne de garde en cas d'urgence

**Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité ou d'adoption
- 3.2 Gestion de l'absentéisme : congés, autorisation d'absence spécifique, absence pour maladie ordinaire,
- 3.3 Décisions de temps partiel ou réduction d'activité
- 3.4 Les cumuls d'activité publique avec une activité accessoire
- 3.5 Courriers relatifs aux absences injustifiées

**Chapitre 4 – CONVENTIONS**

- 4.1 Conventions de partenariat et d'activité d'intérêt général
- 4.2 Conventions de formation
- 4.3 Conventions de mise à disposition
- 4.4 Convention de partage de temps médical

**Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations de fonction et de service
- 5.3 Attestions diverses

**TITRE 1**

**Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée**

**TITRE 2**

***Chapitre 602***

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses  
602 2 DMI courants et DMI coûteux

***Chapitre 606***

606 600 Fournitures Médicales

***Chapitre 611***

611 120 Imagerie Médicale  
611 130 Laboratoires (Analyses extérieures )  
611 150 Consultations spécialisées  
611 170 Hospitalisations extérieures  
611 180 Autres prestations de service  
Psychiatrie seulement :  
    611 210 Ergothérapie adultes  
    611 211 Ergothérapie infanto-juvénile  
    611 220 Sociothérapie Adulte  
    611 221 Sociothérapie psy Adulte Dispensaire  
    611 222 Sociothérapie Infanto-juvénile  
    611 230 Sport adultes  
    611 231 Sport infanto-juvénile

***Chapitre 613***

613 152 Location de matériel Médical

***Chapitre 615***

615 1510 Entretien matériel Médical  
615 1511 Entretien de matériel de Radiologie  
615 1620 Contrat de matériel médical  
615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

***TITRE 3***

### **Chapitre 602**

602 651 Fournitures informatiques stockées  
602 6631 Vêtements de travail

### **Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)**

606 110 Eau  
606 120 Electricité  
606 121 Gaz  
606 130 Chauffage

### **Chapitre 606 2**

606 230 Petit matériel et outillage  
606 231 Petit matériel et outillage divers  
  
606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)  
606 2401 Bibliothèque des malades  
606 2402 Fournitures scolaires et éducatives  
Psychiatrie seulement :  
    606 2403 Fournitures scolaires Adultes  
    606 2404 Loisirs psy Adultes  
    606 2405 Loisirs psy Adultes dispensaire  
    606 2406 Loisirs psy Infanto-juvéniles  
  
606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés  
606 2408 Loisirs divers  
606 2409 Activités Thérapeutiques  
606 252 Fournitures informatique et logistique  
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

### **Chapitre 613**

613 220 Location immobilière  
613 253 Location matériel de transport  
613 2581 Autres locations

### **Chapitre 615**

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers  
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport  
615 2530 Entretien matériel de Bureau

### **Chapitre 617**

617 000 Etudes et Recherches

### **Chapitre 618**

618 100 Documentation Générale  
618 400 Concours divers cotisations  
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

**Chapitre 622**

622 600 Honoraires

**Chapitre 623**

623 600 Brochures et dépliants

623 700 Publications

**Chapitre 624**

624 500 Transports d'usagers

624 300 Transports de corps des établissements

624 501 Transports des usagers (SMUR)

624 502 Transports secondaires

624 800 Transports divers

**Chapitre 625**

625 700 Réceptions

**Chapitre 626**

626 500 Téléphone

**Chapitre 628**

628 410 Informatique Bio Médicale

628 800 Autres prestations

**Chapitre 658**

658 100 Frais de culte et d'inhumation

658 700 Participation frais de stage

*Titre 4***Chapitre 681**

681 1251 Amortissements matériel et outillage

681 1252 Amortissements matériels biomédicaux

681 126 Amortissements mobilier

681 127 Amortissements matériel de transport

681 1281 Amortissements matériel de bureau

681 1282 Amortissements matériel informatique